

**LES CONVENTIONS D'ENGAGEMENT RECIPROQUE  
2014 - 2015**

## CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

(Candidat interne, recruté par une URSSAF)

Dans le cadre de la formation d'Inspecteur (contrôleur ou Inspecteur « ancien contrôleur ») débutant le 10 mars 2014 (09 décembre 2014) et se terminant le 30 octobre 2015 (ou le 10 mars 2015 pour le contrôleur), il a été convenu ce qui suit :

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'URSSAF/ LA CGSS.....

Représentée par.....

Dénommée "organisme pré recruteur",

La CAISSE.....

Représentée par.....

Dénommée "organisme employeur",

ET

M.....

Domicilié à.....

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

L'URSSAF (*intitulé de l'organisme pré recruteur*) s'engage à affecter M (*nom du candidat*), sur le poste d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement, niveau 6 (5A), après obtention par celui-ci de la certification par l'UCANSS de la formation au métier d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement qui se déroulera du.....au.....

### ARTICLE 2 :

M (*nom du candidat*) s'engage à intégrer le poste d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement niveau 6 (5A) à l'URSSAF de .....

### ARTICLE 3 :

L'affectation de M (*nom du candidat*) au poste visé aux articles précédents interviendra à l'issue de la formation.

**ARTICLE 4 :**

La caisse (*intitulé de l'organisme employeur*) s'engage à libérer M (*nom du candidat*) de ses obligations contractuelles à l'issue de la formation.

**ARTICLE 5 :**

Par dérogation à l'article 16 de la Convention collective nationale de travail du 8 février 1957, la mutation de M (*nom du candidat*) entre l'URSSAF/la CGSS (*intitulé de l'organisme prérecruteur*) et la Caisse (*intitulé de l'organisme employeur*) n'interviendra définitivement qu'à l'issue du stage probatoire ou lors de l'agrément si celui-ci intervient postérieurement. Jusqu'à cette mutation, M (*nom du candidat*) conserve un droit à réintégration dans son précédent emploi

**ARTICLE 6 :**

La présente convention est résolue de plein droit dans l'hypothèse où M (*nom du candidat*) ne termine pas le cycle de formation.

**ARTICLE 7 :**

M (*nom du candidat*) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation d'inspecteur (*contrôleur*) du Recouvrement, de l'article L. 243.9 du code de la Sécurité Sociale et de l'arrêté du 20/09/1994 dont des exemplaires lui sont remis.

**ARTICLE 8**

En cas de démission ou de licenciement pour mesure disciplinaire pendant la formation, M.....est tenu(e) au remboursement du montant des salaires perçus et des charges sociales afférentes depuis le début de la formation jusqu'à la date de sa démission ou de son exclusion.

Fait à..... le  
en trois exemplaires

(*intitulé de l'organisme  
prérecruteur*)

Représenté par

(*intitulé de l'organisme  
employeur*)

Représenté par

(*le candidat*)

## CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

(Candidat interne, recruté par son propre organisme)

Dans le cadre de la formation d'Inspecteur (contrôleur ou Inspecteur « ancien contrôleur ») débutant le 10 mars 2014 (09 décembre 2014) et se terminant le 30 octobre 2015 (ou le 10 mars 2015 pour le contrôleur), il a été convenu ce qui suit :

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'URSSAF/ LA CGSS.....

Représentée par.....

ET

M.....

Domicilié à.....

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

L'URSSAF (*intitulé de l'organisme prérecruteur*) s'engage à affecter M (*nom du candidat*), sur le poste d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement, niveau 6 (5A), après obtention par celui-ci de la certification par l'UCANSS de la formation au métier d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement qui se déroulera du.....au.....

### ARTICLE 2 :

M (*nom du candidat*) s'engage à intégrer le poste d'inspecteur (contrôleur) du Recouvrement, niveau 6 (5A) à l'URSSAF de .....

### ARTICLE 3 :

L'affectation de M (*nom du candidat*) au poste visé aux articles précédents interviendra à l'issue de la formation.

### ARTICLE 4 :

La présente convention est résolue de plein droit dans l'hypothèse où M (*nom du candidat*) ne termine pas le cycle de formation.

**ARTICLE 5 :**

M (*nom du candidat*) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation d'inspecteur (*contrôleur*) du Recouvrement, de l'article L. 243.9 du code de la Sécurité Sociale et de l'arrêté du 20/09/1994 dont des exemplaires lui sont remis.

**ARTICLE 6**

En cas de démission ou de licenciement pour mesure disciplinaire pendant la formation, M.....sera tenu(e) au remboursement du montant des salaires perçus et des charges sociales afférentes depuis le début de la formation jusqu'à la date de sa démission ou de son exclusion.

Fait à..... le  
en deux exemplaires

*(intitulé de l'organisme)*

*(le candidat)*

Représenté par

**CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE**

(Candidat externe en CDI)

**Dans le cadre de la formation d'Inspecteur débutant le 10 mars 2014 et se terminant le 30 octobre 2015, il a été convenu ce qui suit :**

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'URSSAF/ LA CGSS.....

Représentée par.....

ET

M.....

Domicilié à.....

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

L'URSSAF (*intitulé de l'organisme prérecruteur*) s'engage à recruter par contrat à durée indéterminée, M (*nom du candidat*), sur le poste de d'inspecteur du Recouvrement, niveau 6, après obtention par celui-ci de la certification par l'UCANSS de la formation au métier d'inspecteur du Recouvrement qui se déroulera du.....au.....

**ARTICLE 2 :**

M (*nom du candidat*) s'engage à intégrer le poste d'inspecteur du Recouvrement, niveau 6 à l'URSSAF de.....

**ARTICLE 3 :**

L'affectation de M (*nom du candidat*) au poste visé aux articles précédents interviendra à l'issue de la formation.

**ARTICLE 4 :**

La présente convention est résolue de plein droit dans l'hypothèse où M (*nom du candidat*) ne termine pas le cycle de formation, pour quelque cause que ce soit.

**ARTICLE 5 :**

M (*nom du candidat*) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation d'inspecteur du Recouvrement, de l'article L. 243.9 du code de la Sécurité Sociale et de l'arrêté du 20/09/1994 dont des exemplaires lui sont remis.

**ARTICLE 6**

**En cas de démission ou de licenciement pour mesure disciplinaire pendant la formation**, M. ....sera tenu(e) au remboursement du montant des salaires perçus et des charges sociales afférentes depuis le début de la formation jusqu'à la date de sa démission ou de son exclusion.

Fait à..... le  
en deux exemplaires

*(intitulé de l'organisme)*

*(le candidat)*

Représenté par